

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juillet 2023

**Présents** : Mrs DUVAL, LALISOU, BESSE, JOUSSELY, MAURANGE, LAUTIER, Mmes STUHLER, LACROIX, FEYDI et M. MONTASTIER.

**Excusée** : Mme GAYOU (procuration à M. MAURANGE)

**Absents** : M. MONDOUT, M. MASSIAS et Mme DEZAUTEZ

Convocation : le 20/07/2023

Secrétaire de séance : M. MAURANGE Jean-Claude

M. le Maire débute la séance en précisant qu'il a pris une décision dans le cadre des délégations qui lui ont été faites par le Conseil Municipal. Il s'agissait d'encaisser un chèque de l'assurance suite à un bris de glace.

## Modifications des statuts de la CCPN

M. le Maire explique que la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais doit supprimer la compétence transport scolaire qui figure dans ses statuts mais comme elle doit être maintenue dans le SMIPS de Nontron, elle doit prendre la seule compétence du syndicat qui est : « l'organisation d'actions de prévention, de communication, de formations en direction des élèves comportant la mise en place d'animations spécifiques et d'ateliers à vocation pédagogique en matière de sécurité routière et de sensibilisation aux premiers secours ». Vu que les statuts de la CCPN ont été modifiés en ce sens lors de la réunion du Conseil Communautaire du 08/06/2023 et que le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer, le Conseil Municipal accepte cette modification des statuts.

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

M. Massias arrive à 20h45.

## Convention avec la CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

M. le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, et vu que la signature de l'Opération de Revitalisation Rurale a été étendue à plusieurs communes de la CCPN dont Saint Saud, la commune peut bénéficier d'une étude de centre bourg qui lui permettra d'engager une stratégie de redynamisation. Elle aura une approche transversale sur le paysage et l'architecture. Elle portera sur la question des espaces publics, l'habitat et le cadre de vie. Ce diagnostic donnera des perspectives d'évolution du bourg dans les 10-15 ans à venir. Au vu de cette présentation et après lecture de la convention, le Conseil Municipal l'approuve et s'engage à régler la participation forfaitaire de 1.000€ au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE.

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 8

Contre : 4

Abstention : 0

Mme Dezautez arrive à 20h55.

## Subventions annuelles aux associations 2023

Vu les demandes de subventions présentées par divers organismes et associations pour l'année 2023, considérant l'étude des bilans 2022 et prévisionnels 2023, le Conseil Municipal poursuit le vote des subventions pour l'année 2023

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Augmentation de crédits

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier le budget suite à demande de la trésorerie cet en vue d'effectuer des écritures d'ordre :

- 2031 (frais d'études) chapitre 41 : 49.109,26 €, chapitre 41 art 2313 : 49.109,26 €

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Modification du temps de travail d'un agent

M. le Maire propose la suppression au tableau des effectifs de la collectivité du poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste à **31,40 heures** hebdomadaires au motif de prendre en compte les heures réalisées dans le cadre du périscolaire ainsi que le travail fait pendant certaines vacances scalaires. Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs qui prendra effet à compter du 01/09/2023.

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Référent forêt du PNR

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la demande du Parc Naturel Régional un référent forêt avait été nommé il y a quelques années. Cette personne doit être choisie parmi les élus ou les employés communaux. Il assure en particulier le suivi des chantiers forestiers, il procède à l'état des lieux de voirie et participe aux réunions d'informations sur ce thème organisées par le PNR. Considérant que la personne précédemment nommée a demandé à cesser cette fonction, le Conseil Municipal décide de nommer M. MONTASTIER Gilbert comme référent forêt pour notre commune et M. LAUTIER Bruno comme suppléant.

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Motion relative à la défense de l'hôpital public et à l'accès aux soins pour tous en Dordogne

Le Conseil Municipal de Saint Saud :

- Déploire les fermetures répétées des urgences de l'hôpital de Bergerac et de Sarlat et s'inquiète du caractère aléatoire de la régulation opérée par l'intermédiaire du numéro d'urgence, le 15. Il dénonce les fermetures, même passagères, des maternités de Bergerac et de Sarlat et ne peut accepter la perspective de regroupement sous prétexte de sécurité, dans une maternité départementale unique, qui conduirait une grande partie des femmes sur le point d'accoucher à accomplir une heure de route, parfois même davantage, sur une voirie elle-même inadaptée à de tels déplacements.
- S'inquiète également de la désertification médicale qui affecte les villes moyennes et les territoires ruraux. Il déplore que la seule réponse proposée par l'Agence Régionale de Santé soit d'encourager les collectivités à développer les offres destinées à attirer les médecins sur leur territoire, engendrant ainsi une concurrence et une surenchère totalement contraire à l'esprit de service public.
- Demande en conséquence que les moyens consacrés à la santé publique, et notamment aux urgences, aux maternités et à la psychiatrie, soient très rapidement renforcés pour répondre aux attentes des citoyens qui dans leur grande majorité considèrent que la santé publique est la première des priorités.
- Demande que l'affectation des médecins, qui sont pratiquement tous conventionnés avec la Sécurité Sociale, tiennent compte des besoins des différents territoires.

- Demande également qu'un effort sans précédent de formation de médecins et de professionnels de santé soit engagé pour répondre aux besoins engendrés par l'accroissement de la population de notre pays, par le vieillissement démographique et par les conditions contemporaines d'exercice de la médecine.

Plutôt que de fausses recettes, les collectivités et les citoyens demandent que des règles soient fixées.

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Résiliation du marché de travaux du bâtiment 5 rue des Ecoles

M. le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation ont démarré au printemps 2023 au niveau du bâtiment du 5 rue des écoles. Après un appel d'offres déclaré sans suite en février 2022, un marché a été signé en juillet 2022 avec l'entreprise générale SAS Millot. Un premier courrier du contrôle de légalité (avril 2023) nous demandait de fournir des pièces complémentaires. Un autre courrier en date du 11 juin 2023 nous indique que ce marché est entaché d'illégalité. La préfecture nous demande de procéder dans un délai de deux mois à la résiliation du marché conclu avec cette entreprise il y a un an. Par conséquent, le Conseil Municipal décide de rompre l'engagement signé avec la SAS MILLOT qui avait pour objet de réaliser l'ensemble des travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 5 rue des écoles.

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

### Questions diverses

- Cette Famille : un rendez-vous a eu lieu le 19 juillet avec des membres de la société où ils ont abordé les nouvelles modalités d'intervention des aides à domicile. Par ailleurs, la signature des actes pour l'autre terrain (construction maison Alzheimer) aura lieu le 31 août
- Périgord Habitat : des relevés ont lieu sur le terrain fin juin
- Station-service : elle est ouverte depuis début juillet
- Borne électrique : des panneaux pour la signaler ont été achetés
- La signature de la convention avec l'EPFNA pour le bâtiment de la pharmacie aura lieu début août
- Des panneaux ont été fournis par le comité en charge du réseau des villes et villages français des Justes parmi les nations
- Travaux de point à temps et bordures réalisés fin juin
- Travaux sur les routes communautaires : nous ne connaissons toujours pas la date d'intervention
- Matériel : le dernier tracteur (acheté en 2017) a connu de nombreuses réparations depuis l'an dernier et surtout ces dernières semaines, le coût financier est lourd
- Kiné : il s'est installé dans plusieurs pièces du bâtiment y compris la salle d'attente. Son activité se développe, il est convenu de lui prendre un loyer au début de l'année prochaine
- Chemin à la Garde : on a reçu un recommandé d'un particulier, il envisage d'assigner la commune au Tribunal Administratif. Nous avons transmis l'ensemble du dossier à notre avocate afin qu'elle puisse rédiger une réponse, puisque ce chemin n'est pas encombré comme il l'affirme
- Dossier Lamoureux : les 480€ dus au médiateur ont été réglés, mais la procédure est restée sans effet
- Tour de France : le passage a eu lieu le samedi 08 juillet, mais notre commune a manqué de visibilité lors de la retransmission par France 2

- 14 juillet : cette soirée a été une réussite avec le marché des producteurs et le feu d'artifice  
-Manifestations : il y aura un nouveau marché le 28 juillet/ l'exposition artistique démarre le 26 juillet/  
l'association Georges Rocal propose un concert à l'église le vendredi 11 août/ la soirée entrecôte se  
tiendra le 14 août/ le projet de fête franco-britannique le 02 septembre avance bien.  
- rappel sur la bourse au permis de conduire, délivrée aux jeunes de la commune âgés de 16 à 25 ans, et  
qui ont obtenu leur code. Elle est d'un montant de 300€. 5 personnes en ont bénéficié en un peu plus de 6  
mois.

La séance est levée à 22h30.